Informations de base

2004/2614(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur le Sommet Union européenne/Russie tenu à La Haye le 25 novembre 2004 **Subject** 6.40.04.02 Relations avec la Fédération de Russie **Zone géographique** Russie Fédération	

Acteurs principaux

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires générales	2622	2004-11-22
Affaires générales	2650	2005-03-16

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
22/11/2004	Débat au Conseil		
01/12/2004	Débat en plénière		
15/12/2004	Décision du Parlement	T6-0099/2004	Résumé
15/12/2004	Résultat du vote au parlement		
15/12/2004	Fin de la procédure au Parlement		
16/03/2005	Débat au Conseil		

Informations techniques

Référence de la procédure	2004/2614(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B6-0197/2004	14/12/2004	
Proposition de résolution		B6-0198/2004	14/12/2004	
Proposition de résolution		B6-0206/2004	14/12/2004	
Proposition de résolution		B6-0207/2004	14/12/2004	
Proposition de résolution		B6-0208/2004	14/12/2004	
Proposition de résolution		B6-0209/2004	14/12/2004	
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T6-0099/2004 JO C 226 15.09.2005, p. 0072-0224 E	15/12/2004	Résumé

Résolution sur le Sommet Union européenne/Russie tenu à La Haye le 25 novembre 2004

2004/2614(RSP) - 15/12/2004 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Dans une résolution adoptée par 547 voix pour, 30 contre et 10 abstentions, le Parlement regrette l'absence de progrès significatifs dans la mise en place des quatre espaces communs entre l'Union et ce pays (espace de liberté, de sécurité et de justice, espace de sécurité extérieure, espace de recherche, d'éducation et de culture et espace économique commun) au cours du 14e Sommet UE-Russie de La Haye, mais prend acte de l'ambition qui y a été exprimée d'approfondir le dialogue sur toute une série de questions comme les minorités, les droits de l'homme et les droits fondamentaux, et espère que ce dialogue débouchera sur des résultats concrets.

Il exprime son intention de renforcer la coopération entre l'UE et la Russie en vue de créer les quatre espaces communs et est d'avis que les quatre espaces doivent être traités en bloc et ne sauraient être dissociés les uns des autres.

Il se félicite de la ratification par la Douma de Russie, le 22 octobre 2004, du protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques ; souligne l'impact positif que la signature du protocole de Kyoto aura sur le renforcement du partenariat stratégique à long terme entre l'Union européenne et la Russie.

Il reconnaît que la Russie a un intérêt particulier au maintien de bonnes relations avec nombre de ses voisins, tels que le Bélarus, l'Ukraine, la Moldavie et la région du Caucase du Sud ; attire cependant l'attention sur le fait que la Russie devrait adhérer au principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des États souverains, notamment lors d'élections.

Il se dit préoccupé par la tournure prise par le processus de démocratisation en Russie et par la concentration accrue des pouvoirs par le gouvernement central de Moscou. Il condamne en outre l'annonce faite par M. Poutine de la mise au point par la Russie de nouvelles armes nucléaires.

Il condamne vigoureusement les récents attentats terroristes contre la population civile en Russie et dans d'autres pays voisins et accueille favorablement les mesures visant à accroître la coopération UE-Russie en matière de lutte contre le terrorisme, pour autant que ces mesures respectent pleinement les droits de l'homme et les libertés fondamentales, et qu'elles n'aboutissent pas à un effritement des droits démocratiques ou à un recul de la société civile.

Il exprime sa vive préoccupation quant aux violations massives, persistantes et récurrentes, du droit humanitaire et des droits de l'homme commises par les forces russes à l'encontre de la population civile tchétchène, invite la Russie à oeuvrer en faveur d'un processus crédible de paix et de réconciliation, et répète qu'il ne saurait exister qu'une solution globale, négociée et politique, mais non pas de solution militaire.

Il se félicite enfin de la proposition du Conseil de mettre en place une coopération plus étroite pour la gestion des crises et attend de la Russie une attitude plus sincère et plus constructive dans le cadre des conflits en Transnistrie et dans le Sud-Caucase.